

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER
UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

TO INTERESTED PERSONS HAVING THE RIGHT TO SIGN AN APPLICATION
FOR THE APPROVAL BY REFERENDUM

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P.2098-LAS-171

SECOND DRAFT BYLAW P.2098-LAS-171

1. OBJET DU PROJET ET DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

1. PURPOSE OF THE DRAFT AND APPROVAL BY REFERENDUM

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 30 mai 2013 sur le premier projet de règlement numéro P.2098-LAS-171, le conseil a adopté un second projet de règlement, portant le numéro P.2098-LAS-171 intitulé « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à agrandir la zone H06-19 à même une partie de la zone C06-12, tout en ajustant le coefficient d'occupation du sol et la superficie de terrain et par l'ajout d'une disposition spéciale ».

Following the public consultation meeting held on May 30, 2013 on the first draft bylaw number P.2098-LAS-171, the Council has adopted a second draft bylaw bearing number P.2098-LAS-171 entitled "Bylaw amending zoning bylaw 2098 so as to enlarge Zone H06-19 within a part of Zone C06-12 while adjusting the land use coefficient and the land area and the addition of a special provision".

Ce projet vise à agrandir la zone H06-19 à même une partie de la zone C06-12 pour les terrains situés à l'angle sud-est de la rue Bayne et de la 90e Avenue afin d'autoriser la classe d'usages "Habitation bi et tri familiale" (h2) pour la construction de duplex jumelés.

The purpose of this project is to enlarge Zone H06-19 from part of Zone C06-12 for properties located in the southeast corner of rue Bayne and 90e Avenue to allow the class of uses "Bi and Tri Family Housing" (h2) for the construction of attached duplex.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

This second draft contains provisions that could be the object of an application by interested persons in the zone concerned and contiguous zones such that a bylaw that contains them be submitted for their approval in conformity with The Act Respecting Elections and Referendums in Municipalities.

Une demande relative aux dispositions ayant pour objet d'agrandir la zone H06-19 à même une partie de la zone C06-12, de modifier la grille des usages et normes en autorisant une superficie de terrain minimale de 250 mètres carrés pour la classe d'usages « Habitation bi et tri familiale » (h2) en structure jumelée et un coefficient d'occupation du sol maximal de 0,90 et d'ajouter des dispositions relatives à la marge avant sur un terrain d'angle, et des normes d'aménagement pour les stationnements, peut provenir de la zone **H06-19** et des zones contiguës C06-12, H06-13, H06-14, H06-17, P06-18, P06-20 et H06-11 et de la zone **C06-12** et des zones contiguës H06-13, H06-19 et H06-11.

An application relative to the provisions having as its purpose to enlarge Zone H06-19 within a part of Zone C06-12, to modify the grid of uses and standards and allowing a minimum area of land of 250 square meters for class of uses "Bi and Tri Family Housing" (h2) in combined structure and a load factor of 0.90 of the maximum floor and add provisions to the front setback on a corner lot, and standards planning for parking, may originate from Zone **H06-19** and from contiguous Zones C06-12, H06-13, H06-14, H06-17, P06-18, P06-20 and H06-11 and from Zone **C06-12** and from contiguous Zones H06-13, H06-19 and H06-11.

Ces dispositions sont réputées constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à chaque zone mentionnée. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toutes zones contiguës d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

These provisions are deemed to constitute a separate provision applying separately to each zone named. Such an application intends that the bylaw containing this provision be submitted for the approval of those persons qualified to vote in the zone to which it applies and the contiguous zone from which a valid application is submitted, with regard to the provision.

2. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

2. CONDITIONS FOR A VALID APPLICATION

Pour être valide, une demande doit :

To be valid, an application must:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite ;
- être reçue au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le 21 juin 2013 à midi ;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

- indicate the provision being addressed, and the zone from which it is submitted and should the case arise indicate the zone from which the application is made;
- be received at the office of the Secrétaire d'arrondissement no later than June 21, 2013 at noon;
- be signed by at least 12 interested persons from the zone from which the application is submitted, or at least the majority of them if the number of interested persons in the zone does not exceed 21.

3. PERSONNES INTÉRESSÉES

3. INTERESTED PERSONS

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande et les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau du secrétaire d'arrondissement, 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

Information required to determine who are the interested persons having the right to sign an application and the manner in which a legal person may exercise the right to sign an application may be obtained at the office of the Secrétaire d'arrondissement, 55 avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

4. ABSENCE DE DEMANDES

4. ABSENCE OF APPLICATIONS

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

All provisions of the second draft that are not subject to any valid application can be included in the bylaw that will not require approval by eligible voters.

5. DESCRIPTION DES ZONES ET CONSULTATION DU PROJET

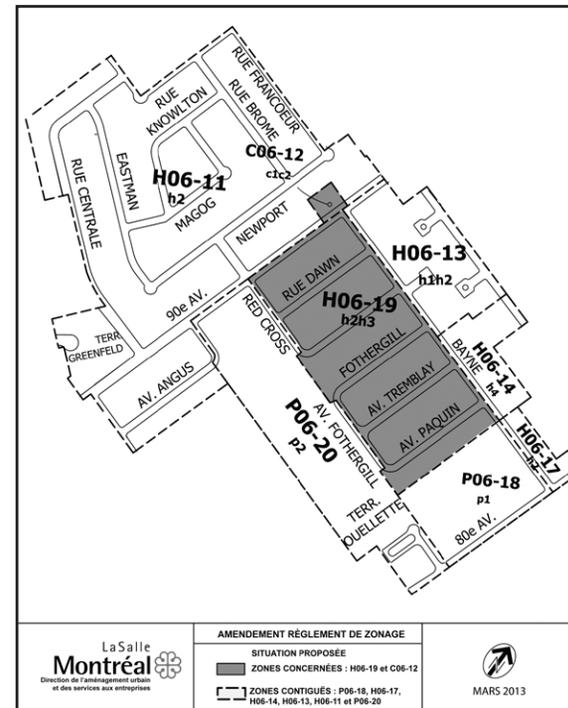
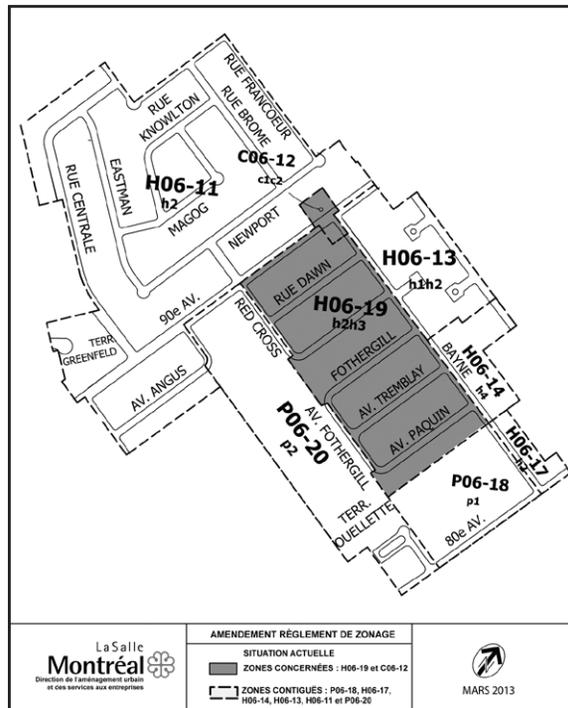
5. DESCRIPTION OF THE ZONES AND CONSULTATION OF THE DRAFT

Le projet de règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

The draft bylaw may be consulted at the office of the Secrétaire d'arrondissement, located at 55 avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

DONNÉ À LASALLE, ce 13 juin 2013.

GIVEN AT LASALLE, this June 13, 2013.



Chantal Gagnon
Secrétaire d'arrondissement
substitut

Chantal Gagnon
Secrétaire d'arrondissement
substitut